

PROCÈS-VERBAL de la 623^e séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, tenue à sa salle du conseil, le **mercredi 21 mai 2025**, à 16 h :

Sont présents(es) :

M. Jean-Pierre Charron	M. Sébastien Marcil
Mme Josyanne Forest	M. Pierre Mercier
M. Michel Jasmin	Mme Ghislaine Pomerleau
M. Mathieu Maisonneuve	M. Michel Ricard
M. Germain Majeau	Mme Véronique Venne

Sous la présidence du préfet, monsieur Patrick Massé, formant le quorum.

Sont également présents Me Nicolas Rousseau, OMA, directeur général, et Mme Annie- Claude Moreau, greffière-trésorière et responsable de l'accès à l'information.

1. OUVERTURE

1.1. Ouverture de la 623^e séance ordinaire

Le préfet, M. Patrick Massé, préside la séance et déclare celle-ci ouverte.

2025-05-13678

1.2. Ordre du jour

Considérant l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et sur une proposition de M. Germain Majeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour déposé avec quatre modifications, soit:

- l'ajout des points suivants:
 - 2.5 Fonds régions et ruralité 2025-2028 - Volet 2 - Développement territorial;
 - 2.6 Abrogation de la résolution numéro 2025-04-13645;
 - 8.2 Droit de préemption - Écocentre - Lot numéro 6 158 860 du Cadastre du Québec;
- le retrait du point suivant:
 - 3.1.1 Programme de rénovation des habitations à loyer modique.

Adoptée à l'unanimité.

2025-05-13679

1.3. Procès-verbal de la 622^e séance ordinaire du 30 avril 2025

Il est proposé par M. Germain Majeau et résolu que le procès-verbal de la 622^e séance ordinaire du 30 avril 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

2.1. Listes des déboursés - Avril 2025

La greffière-trésorière dépose les listes des déboursés qu'elle a effectués pour un montant de 2 745 197,87 \$, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025.

2025-05-13680

2.2. Compte de dépenses du préfet

ATTENDU le *Règlement numéro 526 fixant les frais de représentation des membres du conseil et des employés*;

CONSIDÉRANT que les copies détaillées des relevés de carte de crédit Visa du préfet pour le mois d'avril 2025 sont remises aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Ricard et résolu:

D'AUTORISER les dépenses inscrites au compte Visa d'avril 2025, d'un montant de 228,48 \$, pour frais de représentation.

Adoptée à l'unanimité.

2.3. Ressources humaines

2025-05-13681

2.3.1. Directrice de l'aménagement et de l'environnement - Mme Anne-Pierre Charlot

ATTENDU l'affichage du poste de directeur/trice de l'aménagement et de l'environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'une copie du contrat de travail de Mme Anne-Pierre Charlot est remise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Mme Véronique Venne et résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de Mme Anne-Pierre Charlot à titre de directrice de l'aménagement et de l'environnement selon les modalités prévues au contrat de travail.

D'AUTORISER le préfet et la greffière-trésorière à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2025-05-13682

2.3.2. Cheffe de l'administration et des ressources humaines - Mme Karine Lacerte

ATTENDU l'affichage du poste de chef(fe) de l'administration et des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables suite à l'entrevue;

CONSIDÉRANT qu'une copie du contrat de travail de Mme Karine Lacerte est remise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Mme Josyane Forest et résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de Mme Karine Lacerte à titre de cheffe de l'administration et des ressources humaines selon les modalités prévues au contrat de travail.

D'AUTORISER le préfet et la greffière-trésorière à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-05-13683

2.3.3. Chef de projets en planification du territoire - M. Philippe Goupil

ATTENDU l'affichage du poste de chef(fe) de projets en planification du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'une copie du contrat de travail de M. Philippe Goupil est remise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Mme Ghislaine Pomerleau et résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de M. Philippe Goupil à titre de chef de projets en planification du territoire selon les modalités prévues au contrat de travail.

D'AUTORISER le préfet et la greffière-trésorière à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-05-13684

2.3.4. Coordonnateur du schéma de couverture de risques incendie - Modification au contrat de travail

ATTENDU le contrat de travail de M. Christian Viau-Souigny, coordonnateur du schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT que ce contrat de travail est le seul contrat de travail qui n'est pas soumis à la politique des cadres de la Municipalité régionale de comté et qui n'est pas à durée indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation;

IL EST PROPOSÉ par Mme Véronique Venne et résolu:

D'ACTUALISER le contrat de travail du coordonnateur du schéma de couverture de risques incendie en ajoutant la politique des cadres et en y accordant une durée indéterminée.

D'AUTORISER le préfet et la greffière-trésorière à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-05-13685

2.3.5. Poste d'agent(e) des programmes d'habitation

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement du Québec concernant le retour du financement dans les programmes RénoRégion et d'Adaptation de domicile;

IL EST PROPOSÉ par Mme Ghislaine Pomerleau et résolu :

D'ABROGER la résolution numéro 2025-04-13649 et de conserver le poste d'agent(e) des programmes d'habitation.

Adoptée à l'unanimité.

2.3.6. Liste des embauches

En vertu de l'article 2.1 du *Règlement 209 relatif au directeur général de la MRC de Montcalm* et conformément à l'article 165.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le directeur général dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance du conseil.

NOM	PRÉNOM	SERVICE	POSTE	DATE D'EMBAUCHE/ DATE DE PROMOTION	CLASSE	ÉCHELON
Masson	Audrey	Gestion des matières résiduelles	Brigade verte	2025-05-26/___	Étudiant - 18,10 \$	
Dionne	Alicya	Gestion des matières résiduelles	Brigade verte	2025-06-23/___	Étudiant - 18,10 \$	
Beauregard	Jean-Pierre	Parc régional	Préposé à l'entretien des sentiers et à l'information	2025-05-26/___	1	7
Knoell	Marine	Parc régional	Préposée à l'accueil et soutien à l'entretien	2025-06-25/___	1A	4
Lepage	Alexandre	SSI	Lieutenant intérimaire - Caserne 70	___ / 2025-05-09	Taux pompier et lieutenant	
Aubin	Yannick	SSI	Lieutenant intérimaire - Caserne 40	___ / 2025-05-09	Taux pompier et lieutenant	

2025-05-13686

2.4. Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Projets locaux - AF-FRR/2025-011 - Municipalité de Sainte-Marie-Salomé - Fête au village 2025 - Addenda

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé et la Municipalité régionale de comté ont signé le protocole d'entente AF-FRR/2025-011 pour le projet « Fête au village 2025 » en mars 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé se voit dans l'obligation d'annuler sa Fête au village 2025 en raison des travaux de construction de son centre communautaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé souhaite changer l'événement visé par le soutien financier du protocole d'entente AF-FRR/2025-011 « Fête au village » pour « Festival des mangeux de patates 2025 »;

Il EST PROPOSÉ par M. Michel Ricard et résolu:

D'ADOPTER l'addenda au protocole AF-FRR/2025-011, tel que remis aux membres du conseil.

D'AUTORISER le préfet et la greffière-trésorière à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-05-13687

2.5. Fonds régions et ruralité 2025-2028 - Volet 2 - Développement territorial

ATTENDU le pacte de réciprocité entre le gouvernement du Québec et le monde municipal;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté un nouveau Fonds régions et ruralité 2025-2028 - Volet 2 - Développement territorial, pour les années 2025-2028;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous demande de nous indiquer qui sera signataire de l'entente à venir;

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Maisonneuve et résolu :

D'INFORMER la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que les signataires de l'entente à venir seront M. Patrick Massé, préfet, et Mme Annie-Claude Moreau, greffière-trésorière, conditionnellement à l'approbation par le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2025-05-13688

2.6. Abrogation de la résolution numéro 2025-04-13645

ATTENDU la résolution numéro 2025-04-13645 concernant la résiliation de l'entente intermunicipale en matière de fourniture de services élections municipales;

Il est proposé par Mme Véronique Venne et résolu:

D'ABROGER la résolution numéro 2025-04-13645 concernant la résiliation de l'entente intermunicipale en matière de fourniture de services élections municipales.

Adoptée à l'unanimité.

3. AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE**3.1. Office d'habitation Lanaudière Nord****3.1.1. RETIRÉ**

2025-05-13689

3.1.2. Entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement - Volet 2

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation Lanaudière Nord souhaite poursuivre le Service d'aide à la recherche de logement pour une quatrième année;

CONSIDÉRANT que le volet 2 du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement prévoit l'octroi de subventions à des offices d'habitation afin que ces derniers informent, orientent et accompagnent tout ménage sans logis ou à risque de l'être, habitant dans la municipalité régionale de comté servie, dans sa recherche de logement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté souhaite soutenir l'Office d'habitation Lanaudière Nord afin qu'il maintienne son appui auprès de ces ménages;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme, les parties doivent conclure une entente de financement;

CONSIDÉRANT qu'une copie de l'entente est remise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Mme Ghislaine Pomerleau et résolu :

D'ACCEPTER l'entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement, volet 2, entre la Société d'habitation du Québec, la Municipalité régionale de comté de Montcalm, la Municipalité régionale de comté de Matawinie et l'Office d'habitation Lanaudière Nord, telle que remise aux membres du conseil.

D'ASSUMER 10 % des coûts reliés aux dépenses admissibles pour un maximum de 12 486 \$.

D'AUTORISER le préfet et la greffière-trésorière à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2025-05-13690

7.1. Mise à jour 2025-2026 - Plan d'intervention et d'affectation des ressources

ATTENDU l'entente Réseau accès Entreprise Québec, Réseau Accès PME entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT que, selon cette entente, la Municipalité régionale de comté doit faire une mise à jour, lorsque requis, du Plan d'intervention et d'affectation des ressources;

CONSIDÉRANT les différents changements apportés au service de Développement économique et de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT qu'une copie du Plan d'intervention et d'affectation des ressources mis à jour est remis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Maisonneuve et résolu:

D'ADOPTER le Plan d'intervention et d'affectation des ressources mis à jour, tel que remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

2025-05-13691

8.1. Entente financière avec Éco Entreprises Québec - Amendement

ATTENDU l'Entente financière de modernisation du système de collecte sélective entre Éco Entreprises Québec et la Municipalité régionale de comté, par les résolutions numéro 2024-06-13305 et 2024-06-13306;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté a résilié le contrat de tri et de conditionnement de la matière avec EBI en date du 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une copie de l'amendement à l'Entente financière de modernisation du système de collecte sélective est remise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Charron et résolu:

D'ADOPTER l'amendement à l'Entente financière de modernisation du système de collecte sélective, telle que remise aux membres du conseil;

D'AUTORISER le préfet et la greffière-trésorière à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-05-13692

8.2. Droit de préemption - Écocentre - Lot numéro 6 158 860 du Cadastre du Québec

ATTENDU que le *Règlement numéro 533 relatif à l'exercice du droit de préemption* permet d'exercer l'objet dudit règlement en matière d'implantation d'immeuble municipal;

ATTENDU le titre XXVIII.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT le souhait pour la Municipalité régionale de comté d'y construire, si le terrain devient disponible, un immeuble municipal;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Charron et résolu:

D'EXERCER un droit de préemption en matière d'implantation d'un immeuble municipal pour une durée de 10 ans sur l'immeuble 6 158 860 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

9. SÉCURITÉ INCENDIE

2025-05-13693

9.1. Contrat numéro AP/2025-010 - Entretien mécanique des véhicules lourds du service de sécurité incendie - Jay Mécanique Réparation Mobile Inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien mécanique des véhicules lourds du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme pour l'entretien mécanique des véhicules lourds du service de sécurité incendie est l'entreprise Jay Mécanique Réparation Mobile inc., pour un taux horaire détaillé comme suit;

Taux horaire applicable pour les travaux/réparations non urgentes, et ce, pour une banque de 500 heures annuellement

2025	2026	2027
95 \$	95 \$	95 \$

Taux horaire applicable pour les réparations urgentes et la prise en charge du service de remorquage lourd afin de rapporter le véhicule si nécessaire

2025	2026	2027
95 \$	95 \$	95 \$

ATTENDU le *Règlement numéro 549 sur la gestion contractuelle* en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Ricard et résolu :

D'OCTROYER le contrat numéro AP/2025-010 pour l'entretien mécanique des véhicules lourds du service de sécurité incendie à l'entreprise Jay Mécanique Réparation Mobile inc., pour le taux horaire détaillé ci-dessus.

D'AUTORISER le préfet et la greffière-trésorière à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-05-13694

9.2. Études et propriétés des casernes du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté a compétence en matière de sécurité incendie, mais que ce sont les municipalités locales qui sont propriétaires des casernes;

CONSIDÉRANT les enjeux d'entretien, de réparations et de rénovations des casernes auxquels font face la Municipalité régionale de comté et les municipalités locales membres du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Marcil et résolu :

DE PROCÉDER à une étude quant au positionnement des casernes du territoire en tenant compte du schéma de couverture de risques incendie.

DE PROCÉDER à une étude pour vérifier la conformité des casernes actuelles selon les nouvelles obligations sur la santé et la sécurité et évaluer les coûts reliés à la mise aux normes.

DE DEMANDER à la Municipalité de Saint-Esprit d'attendre pour rendre définitif l'emplacement de sa nouvelle caserne.

DE PROCÉDER par bail emphytéotique pour la propriété des casernes.

DE PRÉVOIR, pour 2026, au budget du service de sécurité incendie, les dépenses d'entretien et de maintenance réguliers des casernes du service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité.

9.3. Vente de camions incendie

2025-05-13695

9.3.1. Camions incendie numéros 820 et 860 - Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue

CONSIDÉRANT la vente aux enchères effectuée dans le cadre de la vente de trois camions incendie;

CONSIDÉRANT les offres soumises par la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue, pour un montant total de 375 000,00 \$ avant taxes, pour les camions suivants :

- Camion numéro 820 de marque International, modèle 4400S, année 2005;
- Camion numéro 860 de marque Freightliner, modèle FM2, année 2008;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Jasmin et résolu :

DE PROCÉDER à la vente des camions numéros 820 et 860, tels quels et sans garantie, à la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue, pour un montant total de 375 000,00 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

2025-05-13696

9.3.2. Camion incendie numéro 830 - Municipalité de Saint-Nazaire-D'Acton

CONSIDÉRANT la vente aux enchères effectuée dans le cadre de la vente de trois camions incendie;

CONSIDÉRANT les offres soumises par la Municipalité de Saint-Nazaire-D'Acton, pour un montant total de 252 633,00 \$ avant taxes, pour le camion suivant :

- Camion numéro 830 de marque International, modèle 7600S, année 2006;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Marcil et résolu :

DE PROCÉDER à la vente du camion numéro 830, tel quel et sans garantie, à la Municipalité de Saint-Nazaire-D'Acton, pour un montant total de 252 633,00 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité.

10. TÉLÉCOMMUNICATIONS

11. TRANSPORT EN COMMUN

12. ORGANISMES ET COMITÉS

13. DEMANDES D'APPUJ ET DE COMMANDITE

2025-05-13697

13.1. Demande d'appui - Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan - Demande de création d'une direction régionale du ministère des Transports et de la Mobilité durable

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7774-05-2025 de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, concernant la demande de création d'une direction régionale du ministère des Transports et de la Mobilité durable, qui se lit comme suit :

Considérant que le Ministère des Transports et de la Mobilité durable dispose d'une direction régionale partagée entre les régions des Laurentides et de Lanaudière;

Considérant que sur l'ensemble des 77 régions administratives du Québec, Lanaudière est l'une des dernières à ne pas détenir sur son territoire une direction régionale du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) qui lui soit propre et distincte;

Considérant l'importance de décentraliser les services gouvernementaux pour assurer une meilleure communication et une plus grande proximité avec les citoyens, municipalités et organismes;

Considérant que Lanaudière est une entité à part entière, avec ses propres réalités et enjeux, qui mérite d'être considérée à sa juste valeur comme toutes les régions du Québec;

En conséquence, il est résolu sur proposition de Madame la conseillère Nadine Desforges, appuyée par Monsieur le conseiller Antoine Gagnon, que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan demande au Gouvernement du Québec de s'engager rapidement à créer une direction du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la région de Lanaudière, et ce, au bénéfice des citoyennes et citoyens.

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté est en accord avec les énoncés de la résolution numéro 7774-05-2025 de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Mercier et résolu:

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de s'engager rapidement à créer une direction du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la région de Lanaudière, et ce, au bénéfice des citoyennes et citoyens.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution:

- à M. Louis-Charles Thouin, député de Rousseau;
- à Madame Caroline Proulx, ministre responsable de la région de Lanaudière;
- à la Fédération québécoise des municipalités;
- à la Table des préfets de Lanaudière;
- aux municipalités régionales de comté de la région de Lanaudière;
- à la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Adoptée à l'unanimité.

13.2. Demandes de commandite

2025-05-13698

13.2.1. Les Fêtes Gourmandes de Lanaudière 2025

CONSIDÉRANT la demande de commandite de 20 000 \$ de l'organisme Les Fêtes Gourmandes de Lanaudière dans le cadre du projet « Fêtes Gourmandes de Lanaudière », du 13 au 17 août 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie de la demande est remise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Ricard et résolu:

D'OCTROYER une commandite de 10 000 \$ à l'organisme Les Fêtes Gourmandes de Lanaudière dans le cadre du projet « Fêtes Gourmandes de Lanaudière », du 13 au 17 août 2025.

Adoptée à l'unanimité.

2025-05-13699

13.2.2. Festival acadien de la Nouvelle-Acadie et Les Petits Pas Jacadiens - Festival acadien de la Nouvelle-Acadie

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'organisme Festival acadien de la Nouvelle-Acadie et Les Petits Pas Jacadiens dans le cadre du projet « Festival acadien de la Nouvelle-Acadie », du 15 août 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie de la demande est remise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Ricard et résolu:

D'OCTROYER une commandite de 2 000 \$ à l'organisme Festival acadien de la Nouvelle-Acadie et Les Petits Pas Jacadiens dans le cadre du projet « Festival acadien de la Nouvelle-Acadie », du 15 août 2025.

M. Sébastien Marcil demande d'amender la proposition afin de remplacer 2 000 \$ par 1 500 \$.

M. Michel Jasmin demande le vote.

La greffière-trésorière fait l'appel nominal suivant :

	Population	Voix	Pour	Contre
Sainte-Marie-Salomé	1 282	1		x
Saint-Jacques	4 737	1		x
Saint-Alexis	1 487	1		x
Saint-Esprit	2 350	1		x
Saint-Roch-de-l'Achigan	5 774	1	x	
Saint-Roch-Ouest	289	1		x
Saint-Lin-Laurentides	26 476	3		x
Saint-Calixte	7 557	1	x	
Sainte-Julienne	12 518	2		x
Saint-Liguori	2 265	1		x
TOTAL	64 735	13		
		Population	13331	51404
		Voix	2	11

Rejetée à la majorité.

Sur la proposition principale.

M. Sébastien Marcil demande le vote.

La greffière-trésorière fait l'appel nominal suivant :

	Population	Voix	Pour	Contre
Sainte-Marie-Salomé	1 282	1	x	
Saint-Jacques	4 737	1	x	
Saint-Alexis	1 487	1	x	
Saint-Esprit	2 350	1	x	
Saint-Roch-de-l'Achigan	5 774	1		x
Saint-Roch-Ouest	289	1	x	
Saint-Lin-Laurentides	26 476	3	x	
Saint-Calixte	7 557	1		x
Sainte-Julienne	12 518	2	x	
Saint-Liguori	2 265	1	x	
TOTAL	64 735	13		
		Population	51404	13331
		Voix	11	2

Adoptée à la majorité.

14. CLÔTURE

14.1. Période de questions

Le président de la séance répond aux questions des personnes présentes dans la salle.

2025-05-13700

14.2. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Pierre Mercier et résolu de lever la séance à 16 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

PATRICK MASSÉ

Préfet

ANNIE-CLAUDE MOREAU

Greffière-trésorière

Les résolutions numéros 2025-05-13678 à 2025-05-13700 du procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens du paragraphe 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

PATRICK MASSÉ

Préfet